



Installations d'échelles à crinoline à une volée jusqu'à 10 m de hauteur, en aluminium naturel - 58296

Accès fixe aux bâtiments et machines jusqu'à une hauteur de 10 m, utilisable et homologué comme issue de secours.

Description du produit

- Pour le montage sur site, dans les bâtiments pour la maintenance selon DIN 18 799-1 ou en tant qu'installation d'échelle de secours selon DIN 14 094-1 ou accès aux machines selon DIN EN ISO 14 122-4.
- Crinoline en tant que système de sécurité, convient à toutes les normes.
- Rail de protection anti-chute en tant que système de sécurité conforme à DIN EN 353-1, DIN 18 799-1 et DIN EN ISO 14 122-4, également en tant qu'échelle à crinoline à une volée à plus de 10 mètres.
- Largeur d'échelle : 520 mm.
- Support mural avec distance par rapport au mur au choix jusqu'à 600 mm.
- L'écartement des supports muraux les uns par rapport aux autres est de 2 m max. Toutefois, chaque plan d'échelle doit être monté avec au moins 2 supports muraux.
- Les barrières de protection, dispositifs de sécurité





de montée et podiums peuvent être sélectionnés en fonction des besoins.

- Nous fabriquons sur demande des versions d'échelles à crinoline, s'écartant de l'offre standard.

Conseils et particularités

Les chevilles et les vis de fixation au mur ne font pas partie de l'étendue des fournitures.

Les prix des installations à une volée suivants sont calculés comme suit : support mural sous forme d'étrier en U, rigide 200 mm, montants de sortie droits des deux côtés, y compris crinoline conforme à DIN 18 799-1. Pour toute autre exigence, veuillez utiliser notre système de planification pour échelles à crinoline.

Caractéristiques du produit

Garantie	10 ans
Hauteur de montée	9.6 m
Longueur d'échelle, montant d'accès compris	10.7 m
Matériau	Alu brut

ZARGAL S.A.R.L

ZA Activeum – 4 rue Georges Guynemer
67129 Molsheim Cedex

Tel: +33-3-88 49 10 43

Fax: +41 (0) 52 682 06 04

zargal@zargal.fr

www.zarges.com/fr

Efficace 28/6/2026

Sous réserve de modifications ou d'erreurs.